Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_15-DE

ROUVROY
SOLIDAIRE PAR NATURE

République Française
- :- :-
Département du Pas-de-Calais
- :- :-
Arrondissement de Lens
- :- :-
Canton de Harnes
- :- :-
Séance du 19 octobre 2026
- :- :-
Délibération D20261019-15
- :- :-
Rapporteur : Manuel HAJA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE ROUVROY

- :- :-

OBJET : Motion de soutien à la jeunesse lycéenne : des moyens pour étudier, des droits pour construire son avenir

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 13 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Medhi, VANHOUTTE Audrey, LEROY Doriane, BASTIN Marie-Hélène, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :
KARASIEWICZ Lucie, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc.

Pouvoirs:
Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET
Monsieur DANNE à Monsieur HAJA
Monsieur DELVILLE à Monsieur DE FREITAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DENDIEVEL, Adjointe au Maire

MOTION

Soutien à la jeunesse lycéenne : des moyens pour étudier, des droits pour construire son avenir

Depuis plusieurs semaines, des lycéennes et des lycéens se mobilisent, notamment par des blocus de leurs établissements, pour faire entendre leurs inquiétudes et défendre leurs conditions d'études. Cette jeunesse demande à pouvoir apprendre, choisir son orientation et construire son avenir dans des conditions dignes.

Leurs revendications doivent être entendues : des enseignants présents et remplacés lorsqu'ils sont absents, des classes moins chargées, des personnels d'accompagnement en nombre suffisant, des établissements entretenus et des études supérieures accessibles. Elles expriment aussi une fatigue face à des journées trop longues, à la pression scolaire et à l'incertitude de l'orientation.

Dans notre bassin minier, où tant de familles connaissent des difficultés sociales et financières, le service public d'éducation constitue une promesse essentielle d'émancipation. L'avenir des jeunes de Rouvroy ne doit dépendre ni des revenus de leurs parents ni de leur lieu de résidence.

À l'initiative du groupe des élus communistes et républicains, **le conseil municipal de Rouvroy affirme son soutien aux revendications de la jeunesse lycéenne pour une école publique capable de garantir la réussite de toutes et tous.**

Il demande au gouvernement, au rectorat et à la Région Hauts-de-France, chacun dans ses responsabilités :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_15-DE

- **Des moyens humains à la hauteur des besoins**, avec un plan de recrutement d'enseignants et de remplacement des absences, une réduction des effectifs par classe et le renforcement des équipes éducatives, des personnels administratifs et techniques, des AESH, des infirmiers scolaires, des assistants sociaux et des psychologues.
- **Des conditions d'apprentissage dignes**, avec la rénovation des bâtiments, des sanitaires propres et fonctionnels, des équipements adaptés et une meilleure protection contre le froid comme contre les fortes chaleurs.
- **Des rythmes scolaires respectueux de la santé des jeunes**, avec des emplois du temps mieux organisés, limitant les journées excessivement longues et les heures creuses, en tenant compte des transports et du temps nécessaire au repos.
- **Un accès juste et transparent aux études supérieures**, en répondant à la contestation de Parcoursup et de ses mécanismes de sélection, en créant les places nécessaires dans les formations publiques et en renforçant l'accompagnement à l'orientation. Chaque jeune doit pouvoir poursuivre ses études sans que son origine sociale constitue un obstacle.
- **Des mesures contre la précarité**, avec des bourses revalorisées et une amélioration des aides à la restauration, aux transports et au logement, afin que les difficultés financières ne conduisent pas au renoncement aux études.

Ces demandes appellent des engagements budgétaires précis et un calendrier de réalisation. Les consultations doivent déboucher sur des réponses concrètes, élaborées avec les jeunes, les personnels et les familles.

Le conseil municipal condamne sans ambiguïté toute violence, toute intimidation et toute dégradation, qu'elles visent les élèves, les personnels, les forces de l'ordre, les établissements ou les biens publics et privés. Ces actes mettent des personnes en danger et nuisent à la mobilisation. Ils ne sauraient toutefois justifier de discréditer l'ensemble des jeunes mobilisés ou d'ignorer leurs revendications.

Il condamne également les violences policières et tout usage disproportionné de la force. La protection des personnes, particulièrement des mineurs, doit guider l'action publique. Les faits signalés doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales, et les responsabilités établies doivent donner lieu aux suites nécessaires.

Le conseil municipal demande une démarche de désescalade et le respect de l'expression, de la réunion et de la manifestation pacifiques. Aucun jeune ne doit être sanctionné pour le seul fait d'avoir exprimé une revendication ou participé à une mobilisation pacifique.

Il appelle à un dialogue direct avec les lycéens mobilisés et leurs représentants, associant les équipes éducatives et les parents, pour permettre l'expression des revendications, protéger chacun et assurer la continuité des apprentissages.

À une jeunesse qui réclame les moyens de réussir, la République doit répondre par l'écoute, des droits et des moyens.

Le conseil municipal demande la transmission de cette motion au Premier ministre, aux ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, à la rectrice de l'académie de Lille, au président du Conseil régional des Hauts-de-France, au préfet du Pas-de-Calais et aux parlementaires du territoire.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261026-D20261019_15-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
Par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, la motion est adoptée

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Rouvroy le 19 octobre 2026

MME Marjorie DENDIEVEL

MAIRIE DE ROUVROY 62320

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Valérie CUVILLIER

MAIRIE DE ROUVROY 62320

MAIRE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)